

STDF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) accorde des dons pour l'élaboration de projets (DEP), d'un montant pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars EU, aux fins suivantes (seules ou en association):

- application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière;
- réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou

élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financées par le STDF ou d'autres donateurs.

Les demandes de financement qui satisfont aux critères d'admissibilité du STDF sont examinées par le Groupe de travail du STDF, dont dépend la décision finale. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur les critères d'admissibilité et autres prescriptions dans la *Note d'orientation pour la présentation de demandes de financement*, disponible sur le site Web du STDF (www.standardsfacility.org). Veuillez lire *la Note d'orientation* avant de remplir le présent formulaire. Les demandes dûment établies devront être envoyées par courrier électronique (sous forme de documents Word) à l'adresse suivante: STDFSecretariat@wto.org.

Titre du projet pour lequel le DEP est demandé	Élaboration d'un projet pour la mise en place d'une stratégie nationale SPS pour le Togo
Budget demandé au STDF	38 000 \$ EU
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérante(s)	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme Ministère de la Santé
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	M GOGOVOR Yawo Sèfe Ingénieur Agronome Directeur de la Protection des Végétaux BP 1347 Lomé - Togo Tel: (00228) 22 51 44 04, Fax: (00228) 22 51 08 88 Mob: (00228) 90 09 07 13 / 99 52 22 36 E-mail : gogovor@yahoo.fr M BATCHASSI Katchali Chef Section Intégration Régionale et Sous-Régionale Direction du Commerce Extérieur Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme Lomé - Togo

	Mob: (00228) 90 29 25 72
	E-mail: batchassi.k@gmail.com

CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

1. Quel est l'objet du DEP ? Expliquez s'il est demandé pour: i) appliquer un outil d'évaluation des capacités SPS ou un outil d'établissement des priorités SPS; ii) réaliser une étude de faisabilité (préalable à l'élaboration du projet) afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou iii) élaborer une proposition de projet susceptible d'être financée par le STDF ou d'autres donateurs?

Généralités sur le secteur agricole du Togo

Le Togo est l'un des plus petits pays d'Afrique continentale; il couvre 56 600 km², compte 6,5 millions d'habitants et se trouve en bordure de l'Atlantique, entre le Ghana et le Bénin.

Le Togo a un potentiel agricole non négligeable, malgré une superficie limitée. Le pays est riche en terres cultivables, près de 3,4 millions d'hectares dont seulement 45% actuellement cultivées. Son climat varié, couvrant plusieurs zones agro-écologiques, permet la production d'une gamme diversifiée de spéculations agricoles. Les terres ayant une aptitude à l'irrigation sont estimées à 86 000 hectares, et la superficie des bas-fonds exploitables à 175 000 hectares. Cependant, un nombre croissant de zones sont soumises à une pression foncière, ce qui indique que la phase de croissance extensive touche à sa fin et que les systèmes de culture doivent maintenant être orientés sur une intensification graduelle. Par ailleurs, on observe un vieillissement des agriculteurs, conséquence de l'exode massif des jeunes ruraux vers les centres urbains.

De nombreuses contraintes freinent l'exploitation des potentialités ci-dessus décrites et expliquent la faible productivité agricole. Ce sont essentiellement : (i) la petite taille des exploitations; (ii) leur niveau technique rudimentaire et leur faible mécanisation ; (iii) la faible maîtrise de l'eau aux fins de production; (iv) la faible organisation des producteurs; (v) le vieillissement des plantations, notamment de cacao et café; (vi) un fonctionnement des filières d'exportation plus favorable aux commerçants qu'aux producteurs; (vii) l'enclavement des zones rurales; (viii) les difficultés d'accès à la terre, notamment, pour les femmes et les jeunes, qui constituent un frein à l'investissement agricole; (ix) la pression foncière croissante dans certaines zones et la dégradation conséquente de la

fertilité des sols; (x) le faible taux de transformation des produits agricoles, qui ne permet pas de retenir une partie significative de la valeur ajoutée; (xi) l'impact négatif des aléas naturels tels les inondations et la sécheresse sur les productions agricoles, halieutiques et de l'élevage ; et (xii) la faiblesse des moyens octroyés à la recherche agronomique.

Le secteur agricole considéré comme le moteur de la croissance économique du pays avec une contribution à près de 40% du PIB, connaît aujourd'hui des avancées significatives dans son programme de développement depuis 2007. En effet, le taux de croissance réalisé en 2009 était de 9,9% avant de se stabiliser autour de 5% entre 2009 et 2011. Le maintien et l'amélioration de cet élan constituent un défi majeur pour le Togo dans la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) où des efforts sont consentis sur toute la chaîne de production à travers une série de projets complémentaires à savoir:

Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT), Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), PPAAO, PDPRI-MÔ, PDPR-K, PARTAM et PBVM.

Ce programme qui est la traduction du NEPAD/ Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique (PDDAA) au Togo, est en lien avec les OMD et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont les efforts ont permis l'atteinte en 2010 du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). La mise en œuvre du PNIASA prend en compte les contraintes majeures du secteur à savoir: la non-maîtrise de la gestion du patrimoine foncier, de l'eau, de la mécanisation de l'agriculture et l'insuffisance du financement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le PNIASA, cadre de référence du secteur, poursuit les objectifs suivants: consolider la sécurité alimentaire et atteindre une croissance du PIB agricole d'au moins 6%; améliorer la balance commerciale en réduisant les importations et en augmentant les exportations; et améliorer le revenu des producteurs.

Productions animales

L'élevage

L'élevage joue un rôle économique et social de premier plan au Togo. Le secteur a contribué pour 14% du PIB agricole et 6% du PIB total du pays au cours des cinq dernières années. Il est pratiqué par 90% des agricultures togolaises. Dans sa politique de développement agricole et de sécurité alimentaire, le Gouvernement a mis depuis

longtemps l'accent sur le développement des animaux à cycle court, pour lequel le pays semble avoir plus de possibilités de croissance. Cette politique s'est traduite par un taux de croissance assez fort pour les ovins et les caprins (3% par an en moyenne) et particulièrement pour la volaille (5% par an). Le cheptel bovin ne s'est accru que faiblement et les porcins ont connu un recul dû en grande partie à l'épidémie de la peste porcine africaine survenue dans les années 2000. En 2005, le Togo a produit 40 000 tonnes de viandes et d'abats (les petits ruminants et les volailles locales représentant respectivement 42% et 30% de la production totale), et la production nationale arrivait à satisfaire environ 80% de la consommation en viande du pays, le solde étant couvert par des importations de viandes fraîches/congelées (volaille) et sur pied (bovins).

Les produits halieutiques

La production nationale ne couvre que 50% de la consommation nationale, le reste étant importé sous forme congelée. Ce faible taux de couverture risque de s'aggraver à l'avenir, mais le potentiel de croissance est très limité. En effet, le potentiel de croissance de la pêche maritime et fluviale/lagunaire est très limité. La pisciculture, marginale pour l'instant, présente cependant un potentiel de développement non négligeable. Elle est donc à promouvoir, ce qui nécessitera la réhabilitation des étangs abandonnés, un encadrement technique adéquat, l'introduction d'espèces piscicoles exotiques et la diffusion de nouvelles techniques susceptibles d'améliorer les rendements.

Sous-secteurs agricoles porteurs de croissance

Pour le Togo, il existe trois catégories de produits agricoles porteurs potentiels de croissance : (i) les produits de substitution aux importations; (ii) les produits d'exportation non traditionnels destinés au marché international ou au marché régional; et (iii) les exportations traditionnelles du Togo.

Produits de substitution aux importations

Il s'agit principalement du riz et des volailles.

Le riz

En ce qui concerne le riz, pour limiter la progression des importations, qui couvrent déjà plus de 50% des besoins nationaux, le Gouvernement entend développer des initiatives visant à favoriser une croissance soutenue de la production nationale. Il est conscient que

des gains de productivité potentiels sont considérables, tant en irrigué (6t/ha) qu'en pluvial (2t/ha) ou en culture de bas-fonds (3 à 4t/ha) et la production de riz offre aux producteurs locaux, même sans subvention, des incitations très appréciables. Pour y arriver, il entend : (i) lever les contraintes liées à l'accès aux semences sélectionnées et celles liées à l'accès au crédit pour l'achat des intrants ; et (ii) donner la priorité à la mise en valeur des bas-fonds, moins coûteux et plus facilement gérables par les producteurs. Des projets de développement de la riziculture sont en cours, notamment dans la région de Kara, la vallée du fleuve Mono, la Plaine de Mò, la vallée du fleuve Zio, la vallée de l'Oti et la plaine de Djaqlé. Ils seront poursuivis, dans le respect de leurs calendriers établis.

L'ambition du Gouvernement est de réduire d'au moins un tiers les importations de riz en portant la production de riz paddy de 117 000 tonnes en 2012 à 122 500 tonnes en 2013, puis à 134 000 tonnes en 2015 et 146 000 tonnes en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 4,5%. Des actions seront engagées pour accroître d'au moins 15% à l'horizon 2017 le rendement des petits producteurs rizicoles.

L'aviculture

Le Togo importe de grandes quantités de produits carnés pour combler son déficit en termes de couverture des besoins nationaux (environ 30%). Contrairement au gros bétail, le Togo dispose de potentialités en ce qui concerne le développement des productions avicoles. En effet, le fort taux de croissance enregistré dans le passé pour la production de volaille (environ 47% entre 2005 et 2010) pourrait se poursuivre, voire s'amplifier, notamment pour l'élevage traditionnel, et l'élevage moderne de poules pondeuses et de production d'œufs, domaines à la fois rentables et compétitifs. Le Gouvernement est conscient que l'élevage traditionnel dispose d'un potentiel d'amélioration très élevé sans devoir recourir à des investissements importants ou une alimentation complémentaire. C'est pourquoi il entend mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de logement, d'abreuvement et un suivi sanitaire régulier (vaccination contre la maladie de Newcastle et le déparasitage externe) pour réduire considérablement le taux de mortalité et améliorer grandement la productivité.

Enfin, le Gouvernement entend développer une alternative intéressante de promotion d'un modèle d'élevage avec parcours ; elle constitue une étape intermédiaire entre l'élevage traditionnel et l'élevage commercial, où les animaux disposent d'un poulailler et d'une aire de parcours, et bénéficient d'une petite alimentation complémentaire. Ce système a

l'avantage de limiter fortement les pertes par prédation et permet l'utilisation de races hybrides améliorées sans coûts excessifs d'alimentation. Pour réussir un tel programme, les interventions viseront à : (i) améliorer la structuration et l'organisation des petits producteurs ; (ii) faciliter l'accès à l'investissement (grâce au microcrédit) ; (iii) encourager l'intensification et améliorer la conduite de l'élevage ; (iv) décloisonner les marchés et faciliter l'écoulement des productions vers les centres urbains.

Produits d'exportation non traditionnels

Le Gouvernement entend promouvoir les produits non traditionnels susceptibles d'être exportés, notamment au niveau sous régional. Les critères déterminant leur potentiel sont, entre autres : (i) l'existence d'une demande porteuse; (ii) l'existence d'un avantage comparatif permettant d'envisager une compétitivité et une rentabilité satisfaisantes pour les producteurs; et (iii) l'existence d'investisseurs privés avec l'intérêt et les compétences nécessaires.

Pour se donner les moyens de concrétiser ces opportunités, les programmes visant à soutenir la qualité et à appliquer les normes gagneront de l'importance avec le temps. Dans cette perspective, il sera mis en place une structure (mixte public-privé) pour promouvoir la qualité des exportations agricoles. Elle sera responsable de l'information des acteurs des filières agricoles sur les normes et réglementations en vigueur sur les principaux marchés d'exportation, des formations des acteurs des filières à l'approche qualité et de l'appui des entreprises dans leur mise à niveau et pour leur certification.

Les principaux produits potentiels sont les suivants :

- **Produits exportables au niveau de la sous-région** : céréales (maïs), oléagineux (soja, huiles de coton et de palme), féculents (gari, tapioca, tubercule et farine d'igname), légumes (gombo frais et carotte) et fruits (avocat) ;
- **Produits pouvant être exportés vers les pays non africains (Europe, Amérique et Japon)**: oléagineux (graines de coton et beurre de karité), féculents (gari, tapioca, cossettes), légumes (gombo sec, piment, poivron, poivres), fruits (avocat, ananas et fruits séchés biologiques), produits halieutiques (crustacés et mollusques), produits nouveaux (épices, herbes aromatiques, fleurs et plantes ornementales, herbes médicinales, huiles essentielles, autres produits biologiques et produits équitables).

Pour le maïs, la demande sur le marché régional est appelée à se développer rapidement, en particulier pour l'alimentation animale et les utilisations industrielles,

notamment dans des pays gros consommateurs tels que le Nigeria. On estime aussi que, pour les pays de l'UEMOA, le déficit en maïs à l'horizon 2020 pourrait être de plus de 1,3 million de tonnes. L'existence de circuits déjà bien établis est une force qui permet au Togo de se positionner comme exportateur régulier de maïs dans la sous-région. Le Gouvernement entend donc éliminer toute entrave au commerce pour promouvoir l'intégration et l'efficacité des marchés et appuyer les producteurs de maïs togolais à pénétrer le marché régional. Pour les années à venir, l'ambition du Gouvernement est d'accroître de 15% le rendement des petits producteurs, ce qui permettra de porter la production de maïs de 680 000 tonnes en 2012 à 710 690 tonnes en 2013, puis à 776 462 tonnes en 2015 et 847 916 tonnes en 2017, soit une croissance relative de 4,5% par an.

Pour le manioc, première culture vivrière du Togo, le Gouvernement compte promouvoir les utilisations industrielles (amidon et alcool) et les aliments de bétail qui présentent les opportunités les plus prometteuses. L'utilisation du manioc pour l'alimentation animale offre un débouché potentiellement très important (comme en Asie ou en Europe). La demande en alcool médical des pays d'Afrique de l'Ouest se monte à 50 000 tonnes/an, alors que peu d'unités de production sont actuellement opérationnelles. Le Gouvernement compte exploiter cette niche porteuse. Pour y arriver, sa priorité est: (i) de multiplier et distribuer des variétés hautement productives et de vulgariser de bonnes pratiques culturales, pour doubler ou tripler les rendements agricoles; et (ii) de mettre en œuvre un programme cohérent de développement de la filière, soutenant la promotion de l'innovation technique dans le domaine de la transformation et axé sur la demande du marché national et régional non seulement pour l'alimentation humaine mais aussi pour les utilisations industrielles (aliment de bétail, amidon, alcool, etc). Aussi, son ambition est de porter la production de manioc de 1 043 432 tonnes en 2012 à 1 090 387 tonnes en 2013, puis à 1 190 730 tonnes en 2015 et 1 300 306 tonnes en 2017, soit une croissance relative de 4,5% par an.

Pour les fruits et légumes, le Gouvernement concentrera ses efforts, en particulier, sur la maîtrise des problèmes de logistique et de qualité. Aussi, pour les années à venir, il vise la promotion de nouveaux produits d'exportation dont principalement l'ananas, l'anacarde, la banane et les légumes. Les objectifs poursuivis pour les fruits sont de l'ordre de 43 300 tonnes en 2013, 65 000 tonnes en 2015 et 97 500 tonnes en 2017, avec une croissance induite de 22,5% par an.

Exportations traditionnelles du Togo

Dans un contexte de régionalisation et de mondialisation des échanges, la diversification des productions et du potentiel d'exportation ainsi que l'amélioration de la compétitivité des filières porteuses (telles que le coton, le café et le cacao) seront des piliers importants pour l'accroissement de la productivité agricole et l'accélération de la croissance au Togo. En effet, ces productions ont un effet structurant sur l'ensemble du secteur rural et multiplicateur sur les revenus, notamment ruraux

L'objectif visé par ce DEP est l'élaboration d'un projet de mise en place d'une stratégie nationale SPS pour le Togo. En élaborant cette stratégie nationale SPS, le Togo espère se conformer aux normes SPS et optimiser sa participation au système commercial multilatéral. La stratégie nationale SPS permettra au pays d'élaborer des projets viables en fonction des matrices d'actions prioritaires définies pour une éventuelle exécution.

2. Présentez les principaux problèmes et/ou possibilités dans le domaine SPS qu'il convient de prendre en considération. Précisez en quoi ces questions sont importantes, en particulier au regard de l'accès aux marchés et de la réduction de la pauvreté. Décrivez, s'il y a lieu, en quoi ces questions sont liées aux priorités SPS mises en évidence par l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) du Cadre intégré renforcé, les résultats des évaluations des capacités dans le domaine SPS, les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les stratégies ou politiques de développement sectorielles, etc. Voir la question n° 7, points b) à d), de la Note d'orientation.

La question de normes SPS : état des lieux

L'existant

Le système SPS national relève de différents départements ministériels et cela entraîne la duplication des interventions, des chevauchements de responsabilités et une dispersion des énergies.

Les différents services impliqués dans le système SPS national sont :

- Le Ministère du commerce, de l'Industrie, de la Promotion du secteur privé et du Tourisme;
- La Direction de l'Élevage du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique (MAEH);
- La Direction de la pêche et de l'aquaculture du ministère de l'agriculture ;
- La Direction de la Protection des végétaux du ministère de l'agriculture ;

- La Direction des laboratoires de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de l'Hydraulique (MAEH); ;
- La Division de l'hygiène et de la salubrité publique du Ministère de la Santé ;
- La Direction de la qualité et de la métrologie du Ministère du commerce, de l'Industrie, de la Promotion du secteur privé et du Tourisme;
- La Direction du commerce intérieur du ministère du commerce, de l'Industrie, de la Promotion du secteur privé et du Tourisme; ;
- L'Office Togolais des Recettes du ministre de l'Économie, des Finances, de la Planification et de la Prospective.

Notre pays a un comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité national SPS) chargé d'étudier les questions en rapport avec les mesures SPS et de donner au gouvernement et aux instances régionales son avis sur l'incidence de ces mesures. Le Togo a adopté un cadre législatif et réglementaire pour maîtriser les importations et la distribution des produits phytosanitaires et vétérinaires. Il existe un Comité national d'homologation des produits phytosanitaires. Pour les produits vétérinaires l'autorisation de mise sur le marché est délivrée par l'UEMOA sur proposition du Comité Régional du Médicament Vétérinaire.

Les contraintes liées aux normes SPS

L'accord SPS est mal connu et les opérateurs économiques sont souvent pénalisés sur le marché international comme en témoigne l'auto suspension d'exportation des produits de la pêche depuis 2003; De même, le Togo exporte très peu de fruits et légumes alors que les excédents de production existent. Le Togo ne dispose pas encore d'une Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA). Il n'existe pas au Togo de laboratoires nationaux capables de faire les analyses nécessaires. La participation des délégués togolais aux différentes réunions des organismes de normalisation (CODEX, OIE, CIPV...) ne sont ni partagés, ni exploités.

Le Togo accuse un certain retard dans le domaine du contrôle sanitaire. Aucun laboratoire au Togo n'a obtenu d'accréditation et de façon générale, les produits d'exportation ne répondent pas aux exigences de plus en plus strictes du marché en matière de normes sanitaires. Une étude a mis en évidence la présence d'importantes quantités de résidus de pesticides et de métaux lourds dans les fruits (ananas) et d'ochratoxine dans le café et le

cacao.(Rapport de mission Normes (Bénin & Togo, ananas)- DANIEL J. et MARTIN T.- 2007) Très peu d'entreprises togolaises ont obtenu (ou cherché à avoir) de certification de leurs produits. À l'heure actuelle, les capacités nationales pour accompagner les opérateurs privés dans la démarche qualité (ISO22000, « bonnes pratiques agricoles et agroindustrielles », approche HACCP, certification GLOBALGAP) est très faible. Pour combler son retard dans ce domaine, le Togo participe depuis 2001 au Programme Qualité de l'UEMOA. Des progrès ont ainsi été réalisés mais ils restent très insuffisants.

Les problèmes sanitaires ne se posent pas encore avec acuité pour les exportations agricoles du Togo, qui sont pour l'instant très faibles et concernent un nombre très limité de produits. Toutefois, les problèmes sanitaires se poseront avec une acuité croissante dans le moyen terme avec le développement et la diversification des exportations agricoles et le renforcement des contrôles de la part des pays clients du Togo, sur le marché international et régional. En effet, pour protéger leur population des risques sanitaires, un nombre de plus en plus important de pays de la sous-région se dotent de systèmes rigoureux pour contrôler les produits importés. Il faut donc, dès à présent, commencer par prendre des dispositions pour surmonter ces obstacles. C'est pourquoi le Togo voudrait se doter de moyens lui permettant non seulement de mieux gérer les questions de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de protection de l'environnement mais aussi d'accompagner l'accroissement de ses exportations agricoles du point de vue des aspects sanitaires et phytosanitaires qui deviennent de plus en plus déterminants dans l'accès aux marchés régional et international. Pour cela, le DEP vise à élaborer une stratégie nationale SPS assortie de plans d'action opérationnels dans les sous-secteurs clés que sont (i) la sécurité sanitaire des aliments; (ii) la santé animale et (iii) la protection des végétaux.

La stratégie nationale SPS s'appuiera sur les priorités identifiées dans l'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) et sera élaborée d'une façon participative. Cette stratégie cherchera à s'inscrire dans la durabilité en impliquant tous les intervenants nationaux et les partenaires techniques et financiers. La vision du projet est de doter le Togo d'une stratégie qui serve de cadre à toute intervention future dans le domaine du renforcement des capacités SPS.

Les résultats des évaluations des capacités dans le domaine SPS

L'évaluation PVS, outil de référence pour l'évaluation des Services vétérinaires (SV) et méthode d'examen visant à apprécier la conformité des SV d'un pays donné, avec les normes internationales, établies par le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE a été conduite au Togo du 22 octobre au 2 novembre 2007 sur la base de quatre composantes fondamentales qui forment l'assise de l'outil PVS :

- La présence des ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes en qualité et en quantité pour assumer toutes les charges des SV
- La capacité technique de faire face aux problèmes existants ou nouveaux en s'adossant à des principes scientifiques
- L'existence d'interactions constantes avec les bénéficiaires, dans le but d'obtenir des informations récentes et de proposer des programmes et des services communs adaptés
- La capacité d'accéder aux marchés grâce à la conformité aux normes et l'usage des méthodes adéquates

En termes de résultats, il a été relevé que les moyens matériels apparaissent insuffisants, tant au niveau central qu'au niveau des services déconcentrés, la structure centralisée adoptée ne satisfait pas en tous points aux principes de la bonne gouvernance des services techniques telle que recommandée par l'OIE.

Pour ce qui concerne l'autorité et capacité techniques, les interactions avec les bénéficiaires et l'accès aux marchés, des champs d'activité importants pour la maîtrise globale de la santé publique vétérinaire au sens des codes sanitaires de l'OIE et des accords SPS de l'OMC échappent ou ne sont que partiellement couverts par les services vétérinaires publics, en particulier au niveau déconcentré. Le même constat a été relevé s'agissant de l'identification des animaux, de la pharmacie vétérinaire, et de plans entiers de l'inspection sanitaire des denrées d'origine animale au niveau desquels les SV n'exercent aucune activité reconnue. La qualité du diagnostic de laboratoire réalisé n'est pas satisfaisante, due à la faute de moyens et. La réglementation des mouvements et des rassemblements d'animaux doit également être développée.

En conclusion, les SV sont stables, mais ils ne tiennent pas compte des normes internationales (OIE, Codex, SPS) et ne bénéficient pour l'instant d'aucun appui financier ou technique externe.

Au Togo la législation phytosanitaire est mise en œuvre par la Direction de la Protection des Végétaux (DPV). La Direction de la Protection des Végétaux a été réhabilitée par

décret n°2008 – 050/PR du 29 juillet 2008, presque quinze ans après la disparition de l'ancien Service de la Protection des Végétaux réduit depuis lors à une division suite à la restructuration en 1997 du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche sous l'appellation de Programme National d'Appui Aux Services Agricoles (PNASA).

L'outil d'Évaluation des Capacités Phytosanitaires de la CIPV utilisé en 2015 a permis de relever les contraintes dans plusieurs domaines et consignés dans le tableau ci-dessous. Cet outil a été utilisé dans le cadre de l'élaboration de ce projet en répondant au questionnaire.

DOMAINES CONCERNES	CONTRAINTES
1. Législation	<ul style="list-style-type: none"> • L'inexistence de contrôle phytosanitaire au niveau de bon nombre de postes de frontière constitue un danger potentiel pour le Togo et une entorse aux réglementations phytosanitaires internationales prescrites par la CIPV et la CPI/OUA signées par le Togo
2. Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'infrastructures de quarantaine permettant de faciliter le contrôle aux postes d'entrée • Manque de laboratoires de contrôle • Absence d'incinérateurs • Insuffisance de matériels informatiques
3. Formations	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de recyclage des Agents et du Staff • Insuffisance de sensibilisation adéquate et permanente • Absence d'un système de management adéquat au profit des responsables chargés de la quarantaine phytosanitaire • Pas de qualification requise pour les inspecteurs
4. Supports Informatiques sur La Quarantaine Phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de bases données sur les organismes nuisibles • Manque de spécialistes dans les Technologies de l'Information

	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de support électronique pour compiler et récupérer les bases de données • Insuffisance de la prise en compte de l'évaluation des capacités de la DPV
5. Documents de Procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de procédures en conformité avec les directives de la CIPV
6. Systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de bases de données sur les informations relatives aux organismes nuisibles des plantes • Manque de système électronique de récupération des données sur organismes nuisibles des plantes • Insuffisance de systèmes de partage d'informations • Insuffisance de système efficace de communication
7. Plan d'Action d'Urgences pour les organismes nuisibles exotiques	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de plan d'action d'urgence
8. Capacités de gestion de la quarantaine	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité de gestion de la quarantaine phytosanitaire
9. Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de personnel qualifié pour la quarantaine phytosanitaire • Faible rémunération des Agents de la quarantaine phytosanitaire <p>Manque de personnel qualifié pour le diagnostic des organismes nuisibles</p>
10. Coordination Régionale	
11. Représentation Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Faible participation sur le plan international aux travaux en lien avec la protection des végétaux
12. Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de partenaires • Manque de ressources pour le développement de la quarantaine phytosanitaire

De ce qui précède, il apparaît que le système SPS requière une révision majeure afin de permettre au pays d'instaurer des règles claires en matière d'importation et d'exportation des produits agroalimentaires. Le présent projet permettra d'entamer une réflexion nationale sur les priorités en matière de développement des capacités SPS.

3. Liens avec les stratégies et politiques de développement nationales

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP-I)

En 2008, le Togo a adopté son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP-I) qui constituait l'aboutissement d'un processus entamé depuis 2001 et dont la finalisation a été contrecarrée par la situation sociopolitique que le pays avait traversée. Sa préparation et sa mise en œuvre se sont déroulées dans un contexte de sortie de crise caractérisé sur le plan économique par une faible croissance, un niveau de pauvreté en forte hausse, un secteur public (finances, entreprises et banques) en difficulté et un cadre macroéconomique à assainir. Cette stratégie intérimaire a permis de poursuivre l'assainissement des finances publiques et d'entamer la reprise de la coopération au développement après une longue période de suspension. Le début de sa mise en œuvre a par ailleurs permis d'atteindre en novembre 2008 le point de décision de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE)

Le Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C)

Sur la base des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP Intérimaire et d'un processus participatif renforcé, le pays adoptait, en juin 2009, un Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C) qui a servi de cadre fédérateur aux différentes actions de développement sur la période 2009-2011 . Le gouvernement fait de l'accroissement de la productivité agricole une source de promotion de la croissance dans le deuxième pilier de la stratégie complète de réduction de la pauvreté. Le gouvernement entend y parvenir sans perdre de vue les avantages substantiels attendus de l'accroissement des productions vivrières (maïs, sorgho, riz, niébé, igname, manioc, etc.) et d'exportation (café, cacao et coton). Il entend accorder également de l'intérêt aux produits potentiels de diversification (fruits, légumes, fleurs, piments, épices, etc.) qui ont connu en valeur, une évolution fortement positive de 129,4% entre 1998 et 2003. Il reste convaincu que pour accroître les productions, il faut nécessairement assurer le respect

des itinéraires techniques, la maîtrise de l'eau, le meilleur prix au producteur, la sécurisation foncière et une agriculture respectueuse de l'environnement.

L'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC)

En plus du DSRP-I et du Plan d'Action triennal du DSRP-C, adoptée en 2009, le Togo a validé en 2010 l'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC). Cette étude porte sur le programme de réformes à moyen terme requis pour mettre en valeur ces ressources afin de faire redémarrer les moteurs de la croissance et s'assurer que la population en profite, de manière à ce que le revenu par habitant commence à progresser et la pauvreté à reculer.

L'EDIC fait de l'agriculture le premier pilier de la lutte contre la pauvreté. La promotion de la qualité des exportations agricoles par rapport aux normes et réglementations SPS figure parmi les actions prioritaires de la matrice d'actions.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2013-2017)

Tirant profit des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP-I et du DSRP-C, le gouvernement a validé en 2013 le document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Elle est dictée par la volonté du Gouvernement non seulement de renforcer les acquis enregistrés ces dernières années dans les domaines politique, économique et social, mais aussi d'assurer la consolidation des bases d'une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois.

La SCAPE est un document résultant d'un processus participatif. Etant un document, elle offre une feuille de route au Gouvernement, aux partenaires au développement, au secteur privé, à la société civile et aux organisations syndicales et indique les orientations stratégiques du Togo, les besoins requis pour atteindre les objectifs stratégiques, leur modalité de réalisation, les coûts liés à leur réalisation et les moyens de financement ainsi que les instruments de suivi-évaluation de la stratégie. Elle expose la vision d'un développement humain durable à moyen terme pour le Togo et propose à cet effet un cheminement progressif du pays vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle comporte un certain nombre de fonctionnalités saillantes, qui en font le cadre de référence de la politique du Gouvernement pour la période quinquennale 2013-2017.

Les objectifs identifiés, que ce soit, dans l'EDIC, la SCAP ou le DSRP-C ne pourront être atteints sans un système SPS capable de fournir les services nécessaires. C'est dans ce sens que ce projet cadre parfaitement avec les recommandations visant l'intégration du commerce.

4. Quelles organisations gouvernementales, privées, universitaires ou autres soutiennent la demande de DEP? Des lettres de soutien de chacune de ces organisations, seraient un atout (Appendice 1). Voir la question n° 7, point e), de la Note d'orientation.

La demande de DEP est soutenue par :

- le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique,
- le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur privé et du Tourisme,
- le Ministère de la Santé
- le Conseil Permanent des Chambres d'Agriculture
- l'Association Togolaise des Consommateurs

5. En quoi ce DEP complète-t-il ou renforce-t-il les programmes nationaux et/ou les projets financés par des donateurs, passés, en cours et/ou planifiés? Voir la question n° 7, point f), de la Note d'orientation.

Programme Qualité Afrique de l'Ouest

Le programme Qualité Afrique de l'ouest a pour principal objectif de contribuer à une intégration graduelle de l'Afrique de l'Ouest à l'économie mondiale en renforçant l'intégration économique régionale et le commerce, en assurant la conformité aux règles internationales du commerce et aux règlements techniques (OTC, SPS) par le renforcement de la compétitivité des entreprises, l'établissement et/ou le renforcement d'infrastructures nationales et régionales d'appui en matière de qualité et la fourniture de services de normalisation, d'évaluation de la conformité et d'accréditation conformes aux standards internationaux à travers un appui à la Commission de la CEDEAO, à la Commission de l'UEMOA, aux États ouest- africains y compris la Mauritanie, ainsi qu'aux acteurs non gouvernementaux.

Projet Strengthening Fish Products (SFP)

Le programme SFP « Amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche dans les pays ACP et pays et territoire d'Outre-Mer » a été financé par l'union européenne et mis en œuvre par le Secrétariat ACP.

L'objectif de ce programme est d'assister les pays ACP/PTOM qui souhaitent exporter les produits de pêche vers le marché communautaire européen.

Dans ce cadre quatre modules ont été retenus pour le Togo :

Le renforcement des capacités de l'autorité compétente pour l'inspection sanitaire et la certification des produits de pêche,

L'appui aux laboratoires d'analyse,

Le renforcement de l'industrie d'exportation valorisant les produits de pêche et

L'appui au secteur artisanal de la pêche.

Projet PAN-SPSO

Le Projet d'appui à la participation des pays africains aux activités des organisations de normalisation dans les domaines sanitaires et phytosanitaires (**PAN-SPSO**) a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique par une amélioration des échanges infrarégionale et internationale des produits alimentaires. Ce projet vise spécifiquement à rendre plus efficace et plus active la participation des pays africains aux activités des organisations internationales de normalisation (OIE, CIPV et CODEX).

Plan national de sécurité sanitaire des aliments (PNSSA 2009 – 2013)

Le Togo a bénéficié d'un financement de l'OMS pour élaborer un plan national de sécurité sanitaire des aliments (PNSSA) 2009 – 2013. Ce plan a pour objectif de contribuer à réduire de façon significative l'incidence des maladies d'origine alimentaire. Il présente les résultats de l'analyse de la situation effectuée de façon participative par tous les acteurs du secteur de la sécurité sanitaire des aliments, trace les grands axes stratégiques d'intervention et met en place un plan d'action en vue de relancer la gestion de la sécurité sanitaire des aliments au Togo.

6. Avez-vous discuté de cette demande de DEP – ou du financement de la proposition de projet qui en résulterait – avec des donateurs potentiels (donateurs bilatéraux, multilatéraux, Cadre intégré renforcé, etc.)? Dans l'affirmative, donnez des précisions et indiquez les sources potentielles de financement du projet final. Voir la question n° 7, point g), de la Note d'orientation.

Non cette demande n'a pas fait l'objet de discussion avec d'autres donateurs potentiels. Cependant les Représentations de la FAO et l'Union Européenne sont informées de cette initiative.

Ce DEP est élaboré par le Comité National SPS du Togo qui comprend le Délégué National OIE, le Point de Contact CIPV et le Point de Contact du Codex Alimentarius.

MISE EN ŒUVRE ET BUDGET

7. Qui dirigera la mise en œuvre du DEP? Si vous souhaitez proposer des experts nationaux et/ou des consultants internationaux précis, veuillez joindre une copie de leur curriculum vitae et une liste de leurs réalisations (Appendice 2). Si aucun nom n'est proposé, le STDF fournira une courte liste de consultants possibles en cas d'approbation du DEP.

Le projet sera mis en œuvre par un expert international mis à disposition par le STDF qui sera appuyé d'un expert national.

Consultant National : Dr. KAZIA Tchala. Chef Divion Nutrition, Technologie Alimentaire et Qualité des Produits à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique - Email : itra@cafe.tg / kaziatchala@yahoo.fr - Tél : +228 22254118 :+228 90023325 - Fax : +228 22251559 (Ci-joint le CV du Dr KAZIA).

Objectifs de la mission des Experts

L'objectif principal de la mission des experts (international et national) est d'élaborer un projet de mise en place d'une stratégie nationale SPS pour le Togo alignée sur les textes internationaux et communautaires existants.

Durée de la mission

Les deux (02) experts auront une durée d'intervention de 30 jours chacun, étalés sur trois mois dont 10 jours de recherche et d'analyse documentaire, 10 jours de terrain et 10 jours pour la synthèse, l'analyse d'informations, l'élaboration du document, sa validation en atelier national et la remise du document final.

Tâches des consultants

Sous la supervision du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'hydraulique (MAEH) du Togo, les Experts auront pour tâches de :

- établir un programme détaillé des activités à mener et le faire valider par le commanditaire,
- exécuter les activités programmées,
- participer à l'organisation de l'atelier de validation du document de projet de mise en place de la stratégie nationale SPS,
- rédiger un rapport de fin de mission prenant en compte les recommandations de l'atelier.

Tâches du consultant national

Le consultant national aura pour tâches de :

- préparer la mission du consultant international
- aider à trouver les documents nationaux,
- assister le consultant international lors de l'enquête sur le terrain,
- assister le consultant international dans l'analyse des informations recueillies,
- aider à organiser l'atelier de validation,
- fournir toutes informations jugées utiles pour l'accomplissement de la mission.

8. Dans le tableau ci-après, veuillez décrire les principales activités qui devront être menées à bien dans le cadre du DEP et indiquer les personnes qui en auront la responsabilité. Donnez une estimation du budget nécessaire (par exemple pour les services d'experts nationaux/internationaux, les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des consultants, les réunions ou ateliers des parties prenantes, les dépenses générales de fonctionnement, etc.).

Description	Budget estimatif (\$ EU)
Voyage du consultant international	2 500
Frais de service pour les consultants (national et international) pendant 30 jours	
• Consultant international : 500 \$ EU X 30.....	15 000
• Consultant national : 250 \$ EU X 30.....	7 500
Indemnités journalières de subsistance à Lomé du consultant international (200 \$ EU/jour) X 10	2 000
Atelier national de validation du document	
• Nombre de participants : 55	
• Nombre de jours : 02	9 000
• Location de salle	
• Pause-café	
• Pause déjeuner	
Dépenses générales de fonctionnement	
• Imprimerie	2 000
• Photocopie	
• Reliure	
TOTAL	38 000 \$ EU

NB : honoraire de l'expert international : 500 \$ EU/J et honoraire de l'expert national 250 \$ EU/ J.

Pièces jointes :

Appendice 1 : CV du Dr Tchala KAZIA, Consultant national.

Appendice 2 : Les lettres de soutien des organisations appuyant cette proposition seront transmises ultérieurement.